

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.133

L'An Deux Mille Un, le 19 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint.

DATE DE CONVOCATION

13 NOVEMBRE 2001

DATE D'AFFICHAGE

13 NOVEMBRE 2001

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BRAULT, MM. CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mlle ISENDICK, Mme JOLY, M. MERLE, Mme PELTIER, M. POTENNEC, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. BUJARD par M. CHABANEAU
Melle LABEYRIE par Mme GEOFFROY
M. SIMONNET par Mme PELTIER
Melle TURPIN par M. BOURGEOIS

ABSENTS-EXCUSES : MM. MOST, HUGENDOBLER, FAVRE, RAYMOND

ABSENT (décédé) : M. CARRIE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 24
Nombre de Votants : 28

Mlle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : *RENOVATION DE LA FACADE DE PONTAILLAC*
Arrêt du projet, mise à disposition du public et lancement de l'enquête publique.

VOTE : 3 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Par délibération en date du 24 septembre 2001, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation lancée dans le cadre de la rénovation de la façade de Pontaillac.

Il convient à présent d'arrêter le projet qui tient compte du bilan, de le mettre à la disposition du public et de demander à M. le Préfet le lancement de l'enquête publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Où l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu la délibération en date du 24 septembre 2001,

Vu l'avis de la Commission des Travaux et de l'urbanisme en date du 24 octobre 2001,

Vu le dossier établi dans le cadre de la poursuite de la procédure préalable à la réalisation des travaux de rénovation du Front de Mer et notamment la notice, les plans, et l'étude d'impact,

DECIDE :

- d'arrêter le projet de rénovation de la façade de Pontaillac conformément au dossier établi à la suite du bilan tiré par le Conseil Municipal en date du 24 septembre 2001,
- de mettre le projet à la disposition du public,
- de solliciter de M. Le Préfet l'ouverture d'une enquête publique conformément aux dispositions prévues par l'article L.123-1 du Code de l'Environnement, d'une part, et en vertu de la Loi du 12 juillet 1983 et ses décrets d'application, d'autre part.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 novembre 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS